

LES MODALITES

Le DLA 66 agit auprès de toutes les structures éligibles des Pyrénées Orientales.

Le DLA est **gratuit**.

La seule contrepartie est que votre structure soit **pleinement volontaire et adhérente** au processus ! En effet, le DLA repose sur un processus participatif qui est la clef de voute de sa réussite. En amont, il faut donc que la structure :

- ▶ ait la volonté de consolider son activité, de pérenniser ses emplois
- ▶ ait identifié des difficultés qui nécessitent un appui professionnel
- ▶ s'interroge sur sa stratégie de consolidation et de développement

IMPACTS DU DLA AU NIVEAU NATIONAL

Création et consolidation de l'emploi

+ 5,8% d'effectifs salariés dont +5,6% d'effectifs en CDI

Amélioration de la santé économique et financière

2/3 des structures ont vu leur assise économique et financière s'améliorer entre 2015 et 2017

Renforcement de la vision stratégique

82% pensent que le DLA les a aidé dans le renforcement de leur vision stratégique

Développement de partenariats et d'alliances locales

54% des structures ont renforcé leur capacité à mobiliser d'autres acteurs

CONTACTS

Vous désirez plus d'informations concernant le DLA et/ou pensez qu'un accompagnement pourrait être bénéfique à votre structure ?

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 07 70 00 60 50 ou par mail benoit.bargeas@laligue66.org

Vous pouvez aussi visiter le site : www.info-dla.fr



LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS PYRÉNÉES-ORIENTALES



Vous êtes une association, une coopérative d'emploi, une structure de l'insertion par l'activité économique, une entreprise d'utilité sociale (ESUS) ? Vous êtes une structure employeuse ?

Vous avez de nouveaux projets ? Vous voulez développer votre modèle économique ? Vous vous cherchez de nouveaux partenariats ? Vous vous questionnez sur votre gouvernance ?

Le Dispositif local d'accompagnement (DLA) est là pour vous !

LE DLA, C'EST POUR QUI ?

Le DLA s'adresse aux **structures employeuses** de l'Economie sociale et solidaire (ESS) sur l'ensemble des Pyrénées Orientales, et plus précisément :

- ▶ Les associations employeuses de petite et moyenne taille
- Les structures d'insertion par l'activité économique
- ▶ Les entreprises sociales agréées ESUS
- ▶ Les coopératives à finalité sociale créatrices d'emplois.

LE DLA, POUR QUELS BESOINS ?

Le DLA est avant tout au service de **la consolidation et du développement** des structures de l'ESS. Le DLA oriente, conseille et accompagne pour :

- ▶ Le renforcement du **modèle économique**
- ▶ Le développement de **nouveaux projets**
- ▶ L'amélioration de la **stratégie**
- ▶ L'amélioration des **ressources humaines** et de **l'organisation interne**
- ▶ Le développement de **partenariat**
- ▶ Tout autre question permettant de consolider l'emploi et la structure

LE DLA, COMMENT ?

Le DLA permet aux structures de bénéficier d'un appui technique s'inscrivant dans la durée. Il propose un accompagnement **sur-mesure et gratuit** avec un suivi sur 2 ans.

C'est à la fois un dispositif d'accompagnement, de conseil, un espace d'expertise et de mise en réseau avec les autres structures du territoire.

Il permet de bénéficier d'un regard extérieur et de **prendre de la hauteur** sur votre situation, votre projet.

UN ACCOMPAGNEMENT EN 5 ÉTAPES

1



Il s'agit un temps d'échange et d'information afin de déterminer si un accompagnement DLA est pertinent. Si ce n'est pas le cas, le chargé de mission DLA peut l'orienter vers d'autres acteurs ou vers d'autres ressources de son territoire

ACCUEIL

2



Ce diagnostic vise à bien définir la problématique. Il est élaboré **conjointement** avec la structure bénéficiaire qui y participe activement et en valide les conclusions et préconisations. Cette implication de la structure bénéficiaire du DLA est une première mise en mouvement vers le changement.

DIAGNOSTIC PARTAGÉ

3



Au terme du diagnostic partagé, le chargé de mission DLA et la structure accompagnée hiérarchisent et priorisent les axes de changement. Sur cette base, le DLA construit puis partage avec la structure accompagnée **un parcours d'accompagnement qui s'inscrit dans la durée.**

ÉLABORATION DU PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT

4



Cet accompagnement peut prendre la forme par exemple d'actions à réaliser par la structure bénéficiaire, d'accompagnements mobilisables sur le territoire, de l'intervention d'un prestataire externe en ingénierie individuelle et/ou collective ou d'apports d'expertise interne par le DLA

COORDINATION DU PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT

5



La phase de suivi et de consolidation permet d'inscrire les effets de l'accompagnement dans la durée. Elle vise à soutenir le changement, évaluer les effets de l'accompagnement, actualiser les parcours et identifier d'éventuels nouveaux besoins.

SUIVI ET CONSOLIDATION